

Chancellerie des universités de Paris
47 rue des Écoles
75230 PARIS CEDEX 05

ACTE D'ENGAGEMENT

LOT 1 TEXTILES

MARCHE N°2/2/003/2026

**FOURNITURE DE VÊTEMENTS ET D'OBJETS PROMOTIONNELS
POUR LA BOUTIQUE DE LA SORBONNE ET DES UNIVERSITÉS DE PARIS**

**Marché passé selon une procédure d'appel d'offre ouvert conformément aux articles
L2124-1 et L2124-2 du code de la commande publique**

1 Organisme passant le marché

<u>Pouvoir Adjudicateur</u> Chancellerie des universités de Paris 47, rue des Écoles 75230 Paris cedex 05	<u>Représentant du pouvoir adjudicateur :</u> La Rectrice de la région académique Île-de-France Rectrice de l'académie de Paris Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France
<u>Comptable assignataire des paiements :</u> L'Agent comptable de la Chancellerie des universités de Paris 47 rue des Écoles 75230 Paris cedex 05 (lui adresser notification du bordereau en cas de cession ou de nantissement de la créance)	<u>Ordonnateur :</u> La Rectrice de la région académique Île-de-France Rectrice de l'académie de Paris Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France

2 Engagement du candidat

Après avoir pris connaissance des pièces contractuelles du marché public n°2/2/003/2026 :

- Le cahier des clauses particulières (CCP) commun à tous les lots
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS) arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services.
- Le règlement de consultation commun à tous les lots
- L'acte d'engagement

Après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles R.2143-3, R.2143-6 à R.2143-9 du Code de la commande publique.

☐ Le signataire (**Candidat individuel**),

M.....

Agissant en qualité de.....

☐ s'engage sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

.....

Adresse

.....

Numéro de téléphoneTélécopie.....

Adresse mail :

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire.....

☐ engage la société sur la base de son
offre ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse.....

.....

Numéro de téléphoneTélécopie.....

Adresse mail :

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire.....

à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après.

☐ Le mandataire (**Candidat groupé**),

M.....

Agissant en qualité de.....

désigné mandataire :

☐ du groupement solidaire

☐ solidaire du groupement conjoint

engage la société sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse.....

.....

Numéro de téléphoneTélécopie.....

Adresse mail :

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire.....

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après.

Cocontractant n°1

Nom commercial et dénomination sociale

.....

Adresse

.....

Numéro de téléphone Télécopie.....

Adresse mail :

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire.....

3 Montant de l'offre

La société s'engage sur la base de son offre à appliquer les prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires, annexe au présent acte d'engagement.

4 Montant du marché

Montant annuel maximum : 60 000 € HT

5 Durée du marché

L'accord-cadre prend effet à la date de sa notification.

Il est conclu pour une durée initiale d'un an. Il sera ensuite reconduit tacitement par période de douze mois, sans que sa durée totale n'excède quarante-huit mois.

Le marché s'exécute directement par l'émission de bons de commande selon les règles fixées par le présent CCP.

Si le pouvoir adjudicateur décide de ne pas reconduire l'accord-cadre, il informe le titulaire de sa décision au plus tard un (1) mois avant la date anniversaire de la notification de l'accord-cadre par lettre recommandée avec accusé réception.

La non-reconduction de l'accord-cadre n'ouvre droit à aucune indemnité ni à aucun dédommagement au profit de son titulaire.

Le titulaire de chaque lot est tenu par ses obligations contractuelles jusqu'à la fin de la période de validité de l'accord-cadre et jusqu'à la réception conforme par la chancellerie de l'ensemble des articles commandés avant la fin de la période de validité de l'accord-cadre.

6 Représentation du titulaire

Le référent et le suppléant désignés ci-dessous seront habilités à représenter le titulaire auprès du pouvoir adjudicateur pendant toute la durée du marché.

Ces représentants sont réputés disposer des pouvoirs suffisants pour prendre toutes les décisions engageant le titulaire et nécessaires à l'exécution du marché.

Ils doivent être joignables dans un délai de 3 jours ouvrés maximum à compter de la sollicitation du pouvoir adjudicateur (le mois d'août est neutralisé).

Référent :

Prénom et nom M./Mme

Téléphone.....

Mail.....

Suppléant :

Prénom et nom M./Mme.....

Téléphone.....

Mail.....

7 Paiement du ou des contractants

Le Pouvoir Adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du contractant. **Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.**

Le Pouvoir Adjudicateur se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

8 Attestation sur l'honneur

J'AFFIRME (NOUS AFFIRMONS) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) et aux [article L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 et aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.

9 Signature du(des) contractant(s)

En un seul original.

A :, le
Le(s) contractant(s)
(CACHET ET SIGNATURE)

10 Décision du pouvoir adjudicateur

La présente offre est acceptée aux montants indiqués dans le bordereau des prix unitaires, annexe à l'acte d'engagement.

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Paris, le

Pour la Rectrice et par délégation,
La Secrétaire générale adjointe,
chargée de la chancellerie des universités
de Paris

Corinne SCHITTENHELM